



**Demande d'autorisation pour l'ouverture**  
**d'un débit de boissons temporaire**  
**A l'occasion d'un bal, fête, foire, course, kermesse, manifestation**  
**publique...**

Adresser à Monsieur le Maire - Service Gestion Domaine Public  
Cité Administrative - 1 Rue des Conches CS 13249 - 03016 MONTLUÇON CEDEX  
Tél. 04.70.02.55.00 - Télécopie 04.70.02.55.49  
Merci de joindre une copie de pièce d'identité

Je soussigné : NOM : ..... Prénom : .....

Adresse Personnelle et n° de téléphone du représentant :  
.....

Mail : .....

Agissant en tant que (fonction dans la structure).....

De (nom de la structure).....

Dont le siège social est situé (adresse exacte) :  
.....

Pour les associations sportives agréées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,  
préciser le numéro d'agrément .....

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation de tenir une buvette de :  3<sup>ème</sup> catégorie  
(boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel,  
auxquelles sont joints les vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de  
légumes fermentés comportant 1, 2 ou 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et  
liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur).

△ Les boissons du groupe 1 (boissons sans alcool) peuvent être vendues sans autorisation (voir  
l'arrêté préfectoral n° 2182/2016 du 22 juillet 2016, annexe 1).

A l'occasion de la manifestation :  
.....

Qui se déroulera le (date) : .....

Horaires : de ..... à.....

Lieu : .....

✂ Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien  
m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la  
répression de l'ivresse publique.

Fait à Montluçon  
Le.....

SIGNATURE

## **Formulaire de demande d'autorisation pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire**

### **Protection de vos données personnelles**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous êtes informés que les données personnelles que vous communiquez au service Gestion du domaine public de la Ville de Montluçon, responsable de traitement, pour effectuer une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire (à l'occasion d'un bal, course, fête, foire, kermesse, manifestation publique...) feront l'objet de traitements de données.

Ces traitements sont nécessaires au respect d'obligations légales à laquelle le responsable du traitement est soumis (cf. article 6.1.c).

### **Destinataires des données**

Les données personnelles sont destinées au personnel habilité du service Gestion du domaine public et au besoin au personnel habilité des services et aux élus concernés par l'instruction de la demande d'autorisation. Des données sont également susceptibles d'être transmises au commissariat de police, à la sous-préfecture, à la préfecture.

### **Conservation des données**

Les données recueillies sont conservées 1 an. Les mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre afin de garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données personnelles recueillies.

### **Exercice des droits**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service Gestion du domaine public de la Ville de Montluçon ou le délégué à la protection des données, par voie électronique à [dpo@mairie-montlucon.fr](mailto:dpo@mairie-montlucon.fr) ou voie postale à Délégué à la protection des données – Mairie de Montluçon - 1 rue des Conches - 03100 Montluçon. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.